



Date de dépôt : 22 avril 2026

Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la motion de Stéphane Florey, Patrick Lussi, André Pfeffer, Christo Ivanov, Virna Conti, Thomas Bläsi pour une fermeture nocturne des petites douanes

En date du 31 octobre 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'augmentation constante de la circulation, notamment transfrontalière ;*
- les nuisances insupportables dues au trafic de transit dans les villages proches des douanes ;*
- que des axes de circulation traversent les cœurs historiques de village, incapables d'absorber un tel trafic pendulaire ;*
- la qualité de vie des habitants qui s'est fortement dégradée ces 30 dernières années ;*
- les conséquences sur la santé des personnes exposées à un bruit excessif ;*
- la volonté du Grand Conseil de construire des routes de contournement (Chancy, Soral, Meinier, Cartigny, etc.) ;*
- les nombreuses études effectuées les concernant ;*
- les projets de lois 11589 et 12018 pour relancer ces études ;*
- les multiples pétitions des habitants des villages traversés par le trafic pendulaire ;*
- la non-volonté du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur ces demandes ;*

- *que la faible densité dans les localités d'où proviennent les flux de travailleurs frontaliers ne permet pas la mise en place d'une offre de transports publics attrayante,*

invite le Conseil d'Etat

à inclure, dans les différentes feuilles de route opérationnelles, portant sur la réduction tangible du trafic pendulaire motorisé de transit au niveau des passages frontières, sur demande motivée des communes frontalières genevoises concernées, la possibilité de fermer les petites douanes à la circulation des véhicules motorisés entre 22h00 et 6h00.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'importance du trafic passant par les « petites douanes » (plus de 100 000 véhicules par jour, avec une forte concentration aux heures de pointe du matin, soit entre 6 h 00 et 8 h 30, et du soir, soit entre 16 h 30 et 19 h 00) et les nuisances qu'il induit pour les communes suisses traversées sont reconnues depuis des années. Ce constat a donné lieu à des démarches sectorielles pour contenir ce trafic en lien avec la croissance des déplacements frontaliers, voire pour tenter de le réduire.

La première d'entre elles, en 2018, sous la forme d'une lettre d'intention, concernait le Sud-Ouest du canton (communes d'Avusy, de Chancy, de Perly-Certoux et de Soral). Elle a permis de réduire le trafic d'environ 30% par rapport à son niveau de 2017.

Depuis, le département de la santé et des mobilités (DSM), dans le cadre d'un partenariat avec les autorités françaises, a initié ou poursuivi, pour chaque secteur géographique du canton (Genève-Nord, Chablais, Genève-Sud et Genève-Sud-Ouest), des démarches *ad hoc* (feuille de route opérationnelle, plan d'actions, etc.) avec le même objectif : réduire le trafic individuel motorisé traversant les frontières en développant des alternatives (transports publics, mobilités actives, covoiturage) permettant de garantir l'accessibilité aux zones d'emplois, tout en encourageant les entreprises à développer des plans de mobilité pour les déplacements pendulaires et professionnels.

Pour chacun des secteurs susmentionnés, des comités de pilotage permettent de réunir les acteurs suisses et français concernés et de décider, ensemble, des mesures à mettre en place.

L'articulation de ces 4 dispositifs sectoriels est garantie par une gouvernance unique, instituée en 2024 et réunissant autour du DSM l'ensemble des partenaires genevois et français (Etat, départements, intercommunalités).

Les engagements pris dans ces différentes instances consistent à traiter toutes les modifications relatives au fonctionnement des « petites douanes », et notamment leurs horaires d'ouverture et de fermeture, dans ce cadre.

Ainsi, même si les communes suisses directement concernées sont légitimées à solliciter des adaptations des horaires des points de passage douanier, de telles modifications ne peuvent être envisagées unilatéralement. Elles supposent une concertation préalable pour maintenir une cohérence des horaires d'ouverture afin d'éviter un report du trafic vers d'autres postes frontières et s'inscrivent dans les cadres partenariaux existants. Les demandes

sont, à ce titre, portées par le DSM auprès des comités de pilotage compétents.

Dans ce cadre, le canton a, ces dernières années, fait usage des marges de manœuvre dont il disposait, notamment en matière d'adaptation des horaires, ce qui a permis la mise en place de fermeture sur plusieurs « petites douanes ». A ce jour, sur les 22 points de passages concernés, 12 font ainsi l'objet de fermetures nocturnes, selon des plages horaires variant entre 19 h 30 ou 22 h 00 et jusqu'à 6 h 00 ou 7 h 00 selon les cas.

Toutefois, en janvier 2026, l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF) a indiqué que dans le cadre des accords de Schengen relatifs à la libre circulation des personnes, la fermeture physique d'un point de passage, notamment au moyen d'une barrière, ne pouvait plus être envisagée.

Dans ce contexte, les démarches engagées par le canton visent prioritairement à réguler le trafic, en intégrant, dans les discussions partenariales en cours, d'autres mesures incitatives, comme la mise en place de feux de signalisation ou la pose de panneaux interdisant le passage aux heures nocturnes. Ces réflexions se conjuguent avec un effort mis sur le développement d'infrastructures, telles que les parkings-relais (P+R), des lignes de bus performantes et des extensions de tram en périphérie du canton qui permettront de capter des milliers de véhicules par jour avant la frontière, afin de réduire durablement les nuisances du trafic aux points de passage frontaliers, et dont le cofinancement par le canton pour leur réalisation sera soumis au peuple le 27 septembre 2026.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ